

FIGHE DE PRESENTATION - EVALUATION

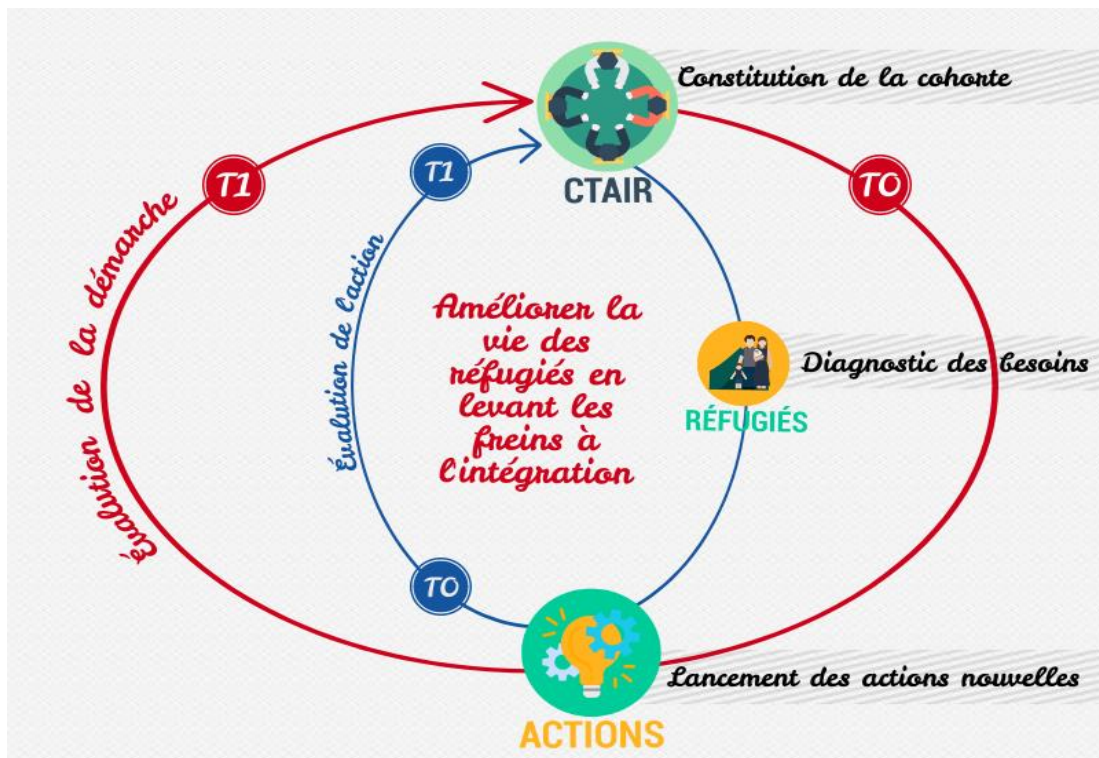
L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole est chargée de mener l'évaluation du CTAIR afin de mesurer l'impact des actions développées sur la qualité de l'intégration des personnes réfugiées résidant sur Clermont-Ferrand.

POURQUOI EVALUER LE CTAIR ET LES ACTIONS NOUVELLES ?

Le CTAIR prévoit un suivi et une évaluation globale de la démarche et des actions menées afin de mesurer l'amélioration de la vie des réfugiés en levant les freins à l'intégration. Le projet d'évaluation se compose en différentes étapes:

- La première étape repose sur le suivi et l'évaluation de la démarche globale du CTAIR par la formalisation du cadre logique. Le cadre logique est un outil de conception et de gestion de projet dans lequel le dispositif d'évaluation et de suivi est défini.
- La seconde étape repose sur le suivi et l'évaluation des actions menées dans le cadre du CTAIR. Parmi les actions développées, l'une correspond à "la mise en place d'actions spécifiques à partir des difficultés rencontrées par les membres de la cohorte".

Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial, une cohorte de réfugiés présents sur la ville de Clermont-Ferrand est constituée. Les membres de la cohorte sont au centre des actions et leurs parcours d'intégrations font l'objet d'un suivi. Des entretiens individuels, auprès des membres de la cohorte, ont été menés afin d'identifier les freins à leur intégration. En parallèle, l'organisation de groupes de travail, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant pour l'intégration des réfugiés est venue compléter ce diagnostic. Il est le socle des axes de l'appel à contribution qui impulse la création d'actions nouvelles. Ces dernières devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation, au regard des objectifs généraux du CTAIR.



QUELLES SONT LES QUESTIONS EVALUATIVES ?

Le contenu des questions évaluatives des actions nouvelles portera essentiellement sur:

- **La pertinence des actions mises en œuvre au regard des priorités du CTAIR:** En quoi l'action répond aux enjeux et aux objectifs du CTAIR ?

- **L'efficacité des actions nouvelles:** Quel est le degré d'atteinte des résultats de l'action par rapport à ses objectifs initiaux ?

- **L'efficience des moyens mobilisés:** Quels sont les moyens engagés pour mener l'action ? Ont-ils été utilisés de manière optimale ?

- **Le suivi des parcours des bénéficiaires en se centrant sur les membres de la cohorte:** Comment les bénéficiaires ont-ils été suivis ? Quels sont les bénéfices retirés de l'action ?

- **Les pratiques professionnelles et la dynamique partenariale:** Les méthodes de fonctionnement et d'organisation du ou des porteurs projet permettent-elles d'atteindre les résultats ?

- De manière prospective, **les besoins persistants ou émergents, aux enjeux encore actuels et futurs.** Quel est l'impact du CTAIR sur l'intégration des personnes réfugiées sur le territoire ?

Le suivi et l'évaluation des actions nouvelles se feront en deux étapes. Les porteurs de projet devront renseigner un premier formulaire d'évaluation intitulé "T0" lors de la signature de la convention. Le formulaire T0 a pour objet la programmation de votre action. Il permet de définir votre projet, vos objectifs, vos indicateurs de résultats. Le second formulaire intitulé "T1" sera à remplir au terme de l'action financée. Il aura pour objectif de comparer la programmation de votre projet à sa réalisation et de mesurer les résultats obtenus.